



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 4 AVRIL 2024**

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

**Délibération n° 29 : Schémas directeurs d'eaux pluviales et d'eaux usées – Lancement de la procédure de mise à jour – Demandes de subventions**

Le quatre avril 2024, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-neuf mars 2024, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, Mme JARRET, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO, Mme GALLAND.

Etaient excusés :

M. TRIMAUD a donné procuration à Mme CIRON  
M. LE MOEL a donné procuration à M. BOISSEAU  
M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAY  
Mme CHAUVIN a donné procuration à M. NOMARI

◆◆◆◆◆

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

**OBJET : Schémas directeurs d'eaux pluviales et d'eaux usées – Lancement de la procédure de mise à jour – Demandes de subventions**

**EXPOSÉ**

En 2011, la Ville de Châteaubriant a lancé la réalisation de deux études permettant de définir un schéma directeur des eaux usées et un schéma directeur des eaux pluviales, conformément aux articles L.2224-8 et L.2224-10 du Code général des collectivités.

Par délibération en date du 8 avril 2015, le Conseil Municipal a validé le schéma directeur d'eaux usées réalisé par le bureau d'études SAFEGE. Dans le cadre de ce programme pluriannuel d'actions, la Ville a réalisé de nombreux investissements afin notamment d'améliorer le fonctionnement des réseaux et la performance de la station d'épuration.

Ces schémas nécessitent d'être actualisés. Aussi, dans l'objectif de disposer de données plus fiables sur le fonctionnement et l'état structurel des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, la Ville souhaite mettre à jour ces deux schémas.

La mise à jour des schémas directeurs d'eaux pluviales et d'eaux usées sera confiée à un bureau d'études après une phase de consultation.

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) de procéder aux études nécessaires à la mise à jour des schémas directeurs d'eaux pluviales et d'eaux usées,
- 2) d'entreprendre la consultation des bureaux d'études spécialisés,
- 3) de solliciter les subventions correspondantes auprès des organismes concernés (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental),
- 4) d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité  
Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 4 avril 2024

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20240411-29  
Le secrétaire de séance,

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-04-2024

Publication le : 11-04-2024

  
Ilona HEBERT

Le Maire,



  
Alain HUNAUULT

Le Maire,  
Alain HUNAUULT

